

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 novembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 novembre s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Arminda GUIBLAIN, Maire.

Etaient présents : Mme Arminda GUIBLAIN, Maire.

Mmes et MM. Daniel CRENÉ, Pascale SALIGOT, Christian MOREL, Amal TRIBAK, Jean-Michel IMBERT, Loëtitia BUCHETON, Jeannine GUILLEMOT, Jean DELAS, Annie PETIT, Céline DESBORDES, Laurent BONDOUX, Annie POITOU, Julien MAGRET, Emilie VEY, Romain VIRTEL, Philippe GOMES, Patrick PICARD, François BAILLEUL Aurélie JOANNIS, Julie IMBERT, Jenifer SADIN et Jean-Pierre RICHARD

Etaient absents : Mmes Christine FERNANDEZ (pouvoir à Arminda GUIBLAIN), Vanessa LOUIS (pouvoir à Romain VIRTEL) et Jenifer SADIN (pouvoir à Aurélie JOANNIS) et MM. Jean-François GALLIMARD (pouvoir à Pascale SALIGOT) et Aurélien ORGEL.

Secrétaire de séance : Romain VIRTEL

Madame le maire ouvre la séance à 20h15.

Mme le maire fait remarquer que le conseil est réuni dans cette configuration pour la première fois dans la salle du conseil à la mairie.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame le Maire :

- ✓ Ouvre la séance du Conseil Municipal
- ✓ Invite le Conseil Municipal à nommer un secrétaire de séance
- ✓ Procède à la vérification du quorum
- ✓ Annonce les pouvoirs reçus pour la séance
- ✓ Invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021

Voix POUR : 20 CONTRE : ABSTENTION :

Romain VIRTEL, secrétaire de séance fait l'appel. Le quorum est atteint.

Mme le maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 18 octobre.

P. PICARD explique du fait de son absence au dernier conseil que ses collègues présents lors du dernier conseil ont été « surpris et choqués par vos propos », s'adressant à Madame le maire. N'ayant pas certains d'avoir bien compris, ils ont préféré attendre le procès-verbal et ce conseil.

P. PICARD évoque l'intervention d'un représentant des riverains de la rue de l'Ermitage qui a pris la parole indique « que l'opposition ne fait pas partie de la municipalité – nous sommes abasourdis et vous avez continué en lui répondant que nous aurions les informations une fois les décisions prises.

A quoi servons-nous ? Durant les cinq mandats précédents, jamais nous n'avons caché une pétition à l'opposition ; cet écart est inacceptable et vient s'ajouter à toute une liste longue des mépris à notre égard. Notre équipe ne peut l'accepter et pour vous signifier notre désapprobation, nous allons quitter immédiatement la séance

Mme le maire rappelle que la réunion de municipalité est une réunion du maire, des adjoints et des conseillers avec délégations qui a lieu tous les jeudis.

P. PICARD fait référence à la définition du dictionnaire et qu'il n'aurait pas fallu employer ce mot en réunion de conseil.

Mme le maire réplique à M. PICARD qu'il n'écoute pas ce qu'on lui dit et que « municipalité » veut dire : réunion du maire avec ses adjoints et conseillers avec délégations

P. PICARD signale que ses collègues ont été choqués de ne pas avoir été informés de cette pétition.

Mme le maire insiste sur la définition et lui fait remarquer qu'il ne fait pas partie des adjoints.

Les élus de l'opposition quittent la séance à 20h20 et ne prennent pas part au vote

Mme le maire rappelle l'extrait du procès-verbal du 18/10/2021 « Mme le maire répond que la municipalité a pris connaissance de la pétition et de toutes ses réclamations. Ce dossier est encore à l'étude et le Conseil Municipal en sera informé lorsque des solutions auront été trouvées et seront proposées au vote »

DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS - Convention pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télérelève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Vu la délibération 2014-127 du 6 octobre 2014 autorisant l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur pour les compteurs communicant gaz à Monéteau,

Considérant que le déploiement du réseau communicant sur le territoire de la commune a montré un déficit de couverture dans le secteur de Sougères et Pien,

Il est exposé ce qui suit :

Afin de pouvoir bénéficier d'une couverture totale sur le territoire de Monéteau, Sougères et Pien, en termes de compteurs communicants gaz, il est nécessaire d'implanter une seconde antenne rue du Moulin à Pien.

L'emplacement choisi se situant sur un candélabre, il est nécessaire de signer une convention tripartite avec GrDF et le SDEY, compétent en éclairage public, afin d'autoriser l'implantation de l'antenne relais et son alimentation sur le réseau d'éclairage.

Le projet de convention définissant les modalités de cet hébergement et la redevance applicable est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ AUTORISE Madame le maire à signer ladite convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur sur le territoire de Sougères-Pien.

Voix POUR : 20 CONTRE : ABSTENTION :

FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL 2021

Rapporteur : Daniel CRENÉ

Afin de procéder à différents ajustements des prévisions budgétaires à la marge, il convient d'établir la décision modificative n°1 du budget communal. Il est rappelé que le budget est voté au niveau des chapitres.

Dépenses d'investissement :

Le calcul des annuités d'emprunts avait été sous-évalué suite au déblocage des 200 000€ restant sur l'emprunt de l'Aire des peupliers :

En dépense d'investissement, article 1641 fonction 01 : + 100 €

Equilibré sur l'article des dépenses imprévues : article 020 fonction 01 : - 100 €

Recettes d'investissement :

Néant

Dépenses de fonctionnement :

Suite au report de nombreux spectacles au Skenet'eau dans le contexte incertain de crise du Covid-19 et des confinements successifs, les frais de personnel extérieurs pour les recours aux intermittents sont plus importants que prévus :

En dépense de fonctionnement, article 6218 fonction 30 : + 6 000 €

Recours au service intérim du Centre de Gestion de l'Yonne pour un remplacement administratif :

En dépense de fonctionnement, article 6218 fonction 020 : + 2 500 €

Ajustement des dépenses de personnel non titulaire :

En dépense de fonctionnement, article 64131 fonction 251 : + 7 000 €

Equilibrés sur l'article de dépense du FPIC : article 739223 fonction 01 : - 15 500 €

(Prévu 70 000€ au BP mais sera de 44 000€)

Recettes de fonctionnement :

Ajustement des crédits ouverts entre les recettes des impôts locaux et la compensation de la Taxe foncière par l'Etat suite à la suppression de la Taxe d'Habitation et à la réforme de la fiscalité des communes :

En recette de fonctionnement, article 73111 fonction 01 : - 375 000 €

En recette de fonctionnement, article 74834 fonction 01 : + 375 000 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération 2021_030 d'adoption du budget primitif 2021,

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 :

Tableau récapitulatif DM n°1-2021					
Fonctionnement			Investissement		
Dépenses			Dépenses		
CHAP 012	6218- Autres personnels extérieurs	8 500,00	CHAP 16	1641-Emprunt (remboursement)	100,00
CHAP 012	64131- Rémunérations non titulaires	7 000,00		O20- Dépenses imprévues	- 100,00
CHAP 014	739223-FPIC	- 15 500,00			
	Total	- €		Total	- €
Recettes			Recettes		
CHAP 73	73111- Impôts directs locaux	- 375 000,00			
CHAP 74	74834-Etat, compensation TF	375 000,00			
	Total	- €		Total	- €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

✓ **ADOpte** la décision modificative n° 1 sur le budget principal – Année 2021.

Voix POUR : 20 CONTRE : ABSTENTION :

FINANCES LOCALES – DIVERS - Locations – Autorisation pour signer un bail

Rapporteur : Daniel CRENE

Monsieur l'adjoint aux finances informe le Conseil Municipal que le bail concernant le local de La Poste à Monéteau (5 rue de Seignelay) est arrivé à échéance le 30 avril 2021 et se prolonge actuellement par tacite reconduction.

Il est proposé au Conseil Municipal d'établir un nouveau bail commercial de 9 ans, basé sur les mêmes conditions que le bail précédent, avec un loyer annuel de 19 000 € hors taxes et hors charges (indexation annuelle du loyer selon l'évolution de l'indice ILC des loyers commerciaux)

Pour mémoire, le loyer initial dû en 2012 était de 17 805 €, a évolué jusqu'à un montant de 19 511 € suite aux révisions annuelles.

Le bail prévoit la refacturation des charges suivantes : TEOM (au prorata des surfaces), consommations de fioul de chauffage (au prorata des surfaces), coûts d'entretien annuel de la chaudière (50% La Poste / 50% Ville Monéteau).

Le nouveau bail pourra être signé à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer le bail commercial avec La Poste pour une durée de 9 ans.

Voix POUR : 20 CONTRE : ABSTENTION :

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - AFFAIRES SOCIALES – Bourses communales année 2021/2022

Rapporteur : Jeannine GUILLEMOT

La commune octroie chaque année une bourse communale aux étudiants post baccalauréat et aux

apprentis 1^{ère} année.

L'attribution tient compte du quotient familial, du lieu des études et d'un certain nombre de paramètres (nombre d'enfants, charge de loyer supplémentaire pour la famille, bénéficiaire d'une bourse nationale ou départementale, etc.)

Pour l'année scolaire 2021/2022, **40** dossiers ont été déposés et **39** instruits.

Il est proposé d'attribuer les bourses suivantes :

Tranche d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant total attribué
105,00 €	28	2 940 €
145,00 €	2	290 €
180,00 €	5	900 €
220,00 €	1	220 €
255,00 €	1	255 €
295,00 €	2	590 €
TOTAL	39	5 195 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

✓ **ACCEPTÉ** le versement des aides aux bénéficiaires.

Voix POUR : 20 CONTRE : ABSTENTION :

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Mme le maire fait part qu'il n'y aucune déclaration d'intention d'aliéner.

COMMISSIONS

Rapporteur : Jeannine GUILLEMOT

- Commission sociale du 15 novembre 2021

J. GUILLEMOT précise que le dossier qui n'a pas été instruit n'était pas recevable : ne répondant aux critères puisqu'il s'agit d'une formation de professionnalisation.

Les dossiers examinés ne concernent que des demandes d'étudiants et aucun apprenti. La majorité (15 dossiers) des études se font à Dijon puis 5 à Auxerre et les autres un peu partout en France.

INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Mme le maire donne lecture des différents courriers ou messages reçus à son attention :

- Le Comité Départemental de l'Yonne de Basket Ball remercie pour la mise à disposition du gymnase municipal à l'occasion des sélections départementales U13 féminines et masculines du 1^{er} et du 3 novembre 2021

- Remerciements de M. Alexandre PELOIS pour la présence de Mme le maire et des élus lors de la

finale de motocross national qui s'est déroulé à Villy et organisé par « Moto Sports Nature » le dimanche 24 octobre 2021

- Le Président de l'Association Nationales des Anciens et Anciennes Gendarmes-Auxiliaires (ANAAGA) remercie pour l'organisation de la cérémonie du cinquantenaire de l'incorporation des premiers gendarmes auxiliaires qui a eu lieu le samedi 30 octobre.

- Remerciement d'une élève de CE1 – Swana QUILLON pour le dictionnaire qui leur a été donné.

- Remerciements pour le repas des aînés par différentes personnes : Mme et M. SOUDAN, M et Mme BOUCHOT et Mme BUCHETON, repas porté à domicile ; ainsi que les nombreux messages privés reçus sur les réseaux sociaux.

Mme le maire rappelle les actions concernant les écoles : vendredi 12/11 distribution des dictionnaires dans les classes de CE1, le mardi 16/11 : mise en place des ordinateurs et du matériel informatique dans les écoles (financé à hauteur de 10 000 € pour un investissement de 35000€). Elle remercie les services pour le travail accompli afin d'obtenir cette subvention et d'équiper les écoles sur une année et non de le faire sur deux ans.

Les écoles ont de bonnes conditions de travail et les enseignants ont fait un retour très positif.

Autre point que Mme le maire souhaite communiquer au conseil : célébration des mariages

Mme le maire précise que le maire célèbre les mariages et en cas d'impossibilité les élus sont pris dans l'ordre du conseil. Suite à une demande de deux conseillers, les règles ont été revues et actées en municipalité. Une règle a été établie de façon équitable et transparente pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Par demande écrite, l'écu officiant doit avoir un lien direct avec les mariés (parents/enfants ou frère et sœur).

Point travaux

JM IMBERT fait part que les travaux des Archies sont en cours et bientôt terminés : aménagements des trottoirs et finition des places de stationnements (implantation avec la DRIRE).

L'autre chantier concerne la rue du Thureau du Bar qui sera finie la semaine prochaine.

Lundi 29/11 vont débiter les travaux de la montée de Pien et la rue des Mésanges. L'enfouissement de la rue de la Liberté et des Myosotis avance normalement.

Les services municipaux ont beaucoup travaillé sur le programme de travaux. Suite à un audit effectué par le bureau d'études partenaire de la Poste, un repérage permettra une orientation définissant les routes classées rouges et oranges afin d'établir les priorités qui seront examinées lors d'une commission de voirie avant le prochain conseil du 13/12 et ceci pour un coût très raisonnable.

Mme le maire confirme que cet audit permet d'avoir une visibilité et une programmation des travaux sur plusieurs années.

J DELAS demande pourquoi la route des Archies n'a pas été faite entièrement.

Réponse : l'arrêt se limite aux habitations de Monéteau alors que les autres se trouvent sur Auxerre. C'est le fossé qui détermine la limite entre les deux communes.

Mme le maire rappelle que lundi 29/11 il y a réunion de la commission de suivi pour KRONOSPAN à la préfecture ; seront présents Mme GUIBLAIN (représentant le département), M. BONDOUX (représentant la commune), MM CHIAPOLINI et PATRICE (représentant les riverains).

Elle espère qu'il y aura des retours concrets car la commune est bien représentée afin de défendre les intérêts des riverains même si cette usine se trouve sur la commune d'Auxerre.

Questions diverses

C. MOREL fait part des messages de la participation citoyenne – les forces de l'ordre ont été prévenues qu'une voiture était stationnée avec une porte ouverte (c'était un oubli du propriétaire) ce qui démontre bien l'utilité de ce dispositif. Il fait appel à l'ensemble des élus qui ont aussi l'obligation de signaler tout acte suspicieux sur le groupe WhatsApp .

D. CRENÉ rappelle que le marché de Noël nécessite encore des bénévoles pour le montage et démontage.

Mme le maire rappelle la cérémonie du jeudi 25 novembre en hommage et mémoire à Angélique CLERE, tuée par son ex compagnon le 11 juin à Monéteau.

J. GUILLEMOT fait part de la collecte pour la Banque Alimentaire les 26 et 27 novembre de même que les décors de Noël qui ont commencé ce jour.

P. GOMES fait part que le groupe de chasseurs qui se réunit vers le terrain de pétanque le dimanche matin constate que des jeunes se regroupent et détériorent.

Mme le maire fera part de ces incivilités et indique que des caméras mobiles seront de nouveau installées à proximité.

En l'absence de question, Madame le maire lève la séance à 21h05